



COMPTE RENDU

Commission Centrale de Prévention du 19 mars 2015

La Commission Centrale de Prévention s'est réunie le 19 mars 2015 sous la présidence du SGA, Monsieur BODIN, qui ouvre la séance à 9h00.

Après la lecture des déclarations liminaires (DL FO en pièce jointe) l'assemblée procède à l'élection de la secrétaire de la CCP pour la durée du mandat.

C'est Madame Anne POLLET (**Force Ouvrière**) qui remplira cette fonction.

L'adoption du règlement intérieur a été entérinée après quelques amendements d'usages.

En réponse à un sujet abordé par **Force Ouvrière** dans sa déclaration liminaire, le SGA BODIN confirme l'atténuation de la courbe des réductions d'effectifs (7500 ETP initiaux), ce sauvetage de postes concernent exclusivement les forces (militaires) déployées sur le terrain et accessoirement le soutien (personnel civil).

Le SGA a toutefois précisé que ce revirement, en matière d'effectifs, ne remettait pas du tout en cause la Loi de Programmation Militaire et les chiffres de déflation des effectifs prévus. Les événements dramatiques du 7 janvier ont entraîné la mise en place de 10 000 personnels militaires pour l'opération « sentinelle », chiffre ramené aujourd'hui à 7000 militaires mobilisés. Le prochain conseil de Défense devrait, pour la circonstance, aborder le sujet du format de l'Armée de Terre.

Il a également confirmé la Validation des Référentiels en Organisation, ainsi que le rééquilibrage personnel civil-personnel militaire, dossier défendu par **Force Ouvrière** qui se fera sur le seul soutien.

Plan Handicap

Force Ouvrière relève, une fois encore, les difficultés de mise en œuvre de ce plan, le manque de moyens mais aussi les approximations. Monsieur BODIN précise que la politique du Handicap est traitée à présent, à la demande des fédérations syndicales, au Comité Technique Ministériel. **Force Ouvrière** demande qu'un point de situation soit fait lors de la prochaine CCP de juin 2015 en présence de la personne « chargé du Handicap ».

Amiante et ASCAA.

L'extension du dispositif ASCAA passe par la mise à jour de l'arrêté de 2006, mais la discussion interministérielle est difficile sans l'appui de Matignon en plus du refus du budget et du blocage de la Direction Générale du Travail. Cette mise à jour est indispensable pour traiter certains dossiers d'agents atteints par la maladie.

En ce qui concerne la protection des travailleurs, deux logigrammes formulés par la DGT ont été proposés avec les conclusions du groupe de travail « amiante ». La directive de décembre 2014 de la DRH-MD et le projet validé sont proposés au vote de la CCP. Pour **Force Ouvrière**, ce projet qui devrait entraîner une implication forte des employeurs et leur demandera un vrai volontarisme ne va pas assez loin dans la détermination des décideurs des processus de protection des salariés à mettre en œuvre. Force Ouvrière s'abstient sur ce vote.

Monsieur BODIN s'engage à faire un point régulier lors des CCP sur la mise en œuvre de ces logigrammes ainsi que l'application de la directive ministérielle.

CPRP

Force Ouvrière dénonce la suppression de postes de chargé de prévention, chargé d'environnement et d'agents de prévention dans les GSBdD suite au transfert vers le SID de certaines missions de prévention liées au secteur de l'infrastructure. Quid des agents dont les postes disparaissent des REO et qui effectuera ces missions spécifiques pour le SID ???

La création de 66 postes est en cours de discussion entre l'EMA et le SID pour la mission protection et environnement.

Ces postes s'ajouteront aux 115 postes vacants identifiés sur l'ensemble des CMG (hors SGL), pour lesquels 78 candidatures sont déposées en interne à ce jour et une démarche de sensibilisation sera effectuée auprès des employeurs.

Parallèlement, une demande d'organisation de concours externe a été faite pour 2015 pour 2 postes d'IEF et 5 postes de TSEF.

RPS

Une formation aux Risques Psycho Sociaux est envisagée, mais n'étant qu'une sensibilisation à ces risques elle ne pourra répondre à toutes les attentes.

En 2013, 17 déclarations ont été effectuées, pour 5 prises en charge et 6 traitements.

Pour les Maladies Longues Durées, le Service Des Pensions n'est pas en mesure, pour des raisons techniques...de fournir les chiffres, comprenez qui pourra.

SST

En ce qui concerne la formation des Sauveteurs Secouristes du Travail, le protocole d'accord entre l'INRS et le ministère (Service de Santé des Armées) n'a pas été reconduit pour des raisons budgétaires. L'EMA reprend, pour 2015, les formations à sa charge et le CFD assurera, dans l'avenir, ces formations.

CHSCT

412 arrêtés de création de CHSCT ont été édités en 2 mois.

3182 représentants à désigner par les OS.

Pour Force Ouvrière, les CHSCT de BdB doivent s'harmoniser avec les CHSCT d'emprises.

Une réflexion doit être menée sur une formation continue des représentants aux CHSCT afin d'éviter la redondance dans les cas de désignations successives de mêmes représentants.

Un module de formation de deux jours à la main de l'administration sera dispensé et encadré par le CFD, un module d'une journée à la main du président de CHSCT sera organisé dans les emprises, et enfin il restera un module de deux jours, dont il reste à définir les modalités de financement, à la main des OS.

EPI

Un accord-cadre, avec le SCA, au niveau national analyse les dysfonctionnements ; périmètre peu ou mal défini, multitudes de marchés, difficultés à déterminer les besoins.

Le SCA sera le vecteur de communication avec les Autorités Locales d'Emploi et renforcera le pilotage.

Une directive de gestion des EPI et des vêtements de travail a été rédigée dans le cadre de la politique « habillement ».

Force Ouvrière note le rappel fait aux chefs d'organismes de leur obligation à interdire ou à faire cesser toute activité même opérationnelle en cas d'absence de protection adaptée aux nuisances ou risques. Leur priorité réside avant tout dans la protection et la sécurité de leurs agents.

La seule question qui demeure est : combien de temps faudra-t-il à notre administration pour se conformer aux règles et directives dans tous les organismes, compte tenu du retard accumulé.

CONCLUSION

Une première CCP de la nouvelle mandature marquée par l'absence du DRH-MD, et qui n'a apporté que peu de réponses aux interrogations des agents. La prévention à l'instar de tous les secteurs d'activité de notre ministère paie aujourd'hui la facture d'une restructuration faite à l'emporte-pièce et qui n'est pas prête à assumer ses errements.

Que peuvent encore espérer les agents civils ?

Paris le 30 mars 2015